

## Faits Frais : La biotechnologie

La biotechnologie, particulièrement les produits qui ont été modifiés génétiquement (appelés « organismes génétiquement modifiés », ou « OGM ») présente divers avantages, mais suscite également certaines préoccupations. Voici certains des avantages de la biotechnologie alimentaire :

- Le rendement accru des cultures, y compris la tolérance aux herbicides et la résistance aux parasites et aux maladies, grâce à l'obtention de végétaux qui présentent une tolérance élevée aux herbicides qui sont appliqués pour éliminer les mauvaises herbes, ou de plantes qui agissent comme des pesticides. (Exemple : la pomme de terre NatureMark agit comme un pesticide à l'égard du doryphore de la pomme de terre, mais elle ne présente aucun danger pour les animaux et les humains).
- Des auxiliaires de fabrication, tels que la chymosine, utilisée dans la confection de fromage pour remplacer la présure, permettent d'assurer un produit pur, un approvisionnement fiable, une réduction des coûts, un rendement élevé et une source non animale.
- La tolérance au froid : des plantes sont développées pour résister aux températures froides et aux gels inattendus, qui peuvent détruire les semences.
- La tolérance à la sécheresse et à la salinité : des régions inhospitalières peuvent maintenant être cultivées.
- Une amélioration de la valeur nutritive : exemple, le riz, élément de base de l'alimentation dans divers pays en développement, n'est pas un aliment complet; le riz doré, génétiquement modifié, a une haute teneur en bêta-carotène (vitamine A).
- La phytoremédiation : des végétaux, tel le tremble, sont cultivés uniquement pour éliminer les métaux lourds présents dans le sol.

La biotechnologie pourrait éventuellement fournir d'autres avantages : des aliments exempts d'allergènes, des céréales, des fruits et des légumes d'une valeur nutritive augmentée, d'une plus longue durée de conservation et au goût amélioré; du riz enrichi de fer pour prévenir l'anémie, et des aliments servant de vaccins. De façon générale, la biotechnologie vise à améliorer la qualité et la quantité des approvisionnements d'aliments.

Voici certaines des préoccupations suscitées par la biotechnologie alimentaire :

- Risques pour l'environnement – Certains organismes pourraient être affectés par des produits issus de la biotechnologie :
  - risques potentiels à des organismes non visés; exemple : une culture résistante aux parasites qui produit des toxines qui nuisent à des insectes nuisibles et à des insectes non nuisibles;
  - efficacité réduite des pesticides à mesure que les parasites développent une résistance aux cultures modifiées;
  - transfert de gènes à des espèces non visées; des plantes tolérantes aux herbicides qui se croisent avec des mauvaises herbes pourraient donner naissance à des mauvaises résistantes aux herbicides.
- La santé des humains – Il pourrait y avoir la possibilité d'introduire un gène dans une plante qui créerait un nouvel allergène ou créerait une réaction allergique chez les individus sensibles.

### Ce qu'il vous faut savoir

À notre connaissance, les consommateurs ne peuvent acheter actuellement aucun fruit ni légume génétiquement modifié au Canada. (Dans l'éventualité où des fruits et des légumes frais génétiquement modifiés étaient commercialisés, ces produits auraient été approuvés par Santé Canada qui aurait attesté de leur innocuité. Voici deux exemples de produits génétiquement modifiés : la pomme de terre NewLeaf, résistante au doryphore de la

pomme de terre, et la tomate FLVR SVR, dont la maturation est prolongée. Ces deux produits ont été analysés par Santé Canada, qui les a ensuite approuvés. Santé Canada a conclu que ces produits étaient aussi salubres et aussi nourrissants que les autres pommes de terre et tomates offertes sur le marché. )

Au Canada, **Santé Canada** et l'**Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)** veillent conjointement à assurer l'innocuité des aliments nouveaux créés au moyen de la biotechnologie agricole. **Agriculture et Agroalimentaire Canada** s'occupe des questions liées à la culture des fruits et des légumes frais créés au moyen de la biotechnologie.

Avant qu'un produit soit approuvé au Canada, Santé Canada et l'ACIA doivent tous deux déterminer son innocuité ainsi que les risques potentiels pour la santé des humains, des végétaux et des animaux ainsi que pour l'environnement. L'organisme qui demande l'approbation doit amasser les données à soumettre à l'équipe d'experts du gouvernement. Les évaluations sont traitées une à une, et seuls sont approuvés les produits jugés aussi sécuritaires et nutritifs que leurs pendants traditionnels. L'objectif est d'obtenir le maximum d'avantages en réduisant les risques au minimum. Pour visualiser la liste des aliments nouveaux approuvés, cliquez sur le lien suivant : [http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/gmf-agm/appro/index\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/gmf-agm/appro/index_f.html).

Santé Canada et l'ACIA se partagent la responsabilité des politiques relatives à l'étiquetage des aliments. La réglementation sur l'étiquetage de tous les aliments, y compris **les aliments génétiquement modifiés, vise à répondre aux préoccupations relatives à l'allergénicité et aux modifications de la composition et de la teneur nutritive des aliments**. Il n'est pas nécessaire d'indiquer sur son emballage la nature d'un aliment dérivé de la biotechnologie si celui-ci a été analysé et jugé sans danger, et s'il ne présente aucun allergène ni changement dans sa composition ni valeur nutritive. L'étiquetage volontaire des produits issus de la biotechnologie est permise en vertu de la réglementation actuelle et constitue une option possible pour les entreprises alimentaires afin qu'elles puissent répondre à la demande du marché.

La biotechnologie alimentaire peut contribuer à réduire les famines et la malnutrition, à améliorer les rendements de cultures et à réduire l'utilisation de produits chimiques agricoles. Toutefois, certaines préoccupations restent à dissiper au sujet des répercussions de la biotechnologie sur l'environnement, la santé humaine et l'économie. À mesure qu'évolue ce domaine, le gouvernement et les parties concernées continuent de jouer un rôle actif au sein de la tribune internationale pour veiller à ce que toute réglementation sur la biotechnologie corresponde aux besoins des Canadiens et des Canadiennes.

### **Personne-ressource à l'ACDFL et sources d'information**

Pour obtenir plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'ACDFL, à [question@cpma.ca](mailto:question@cpma.ca), ou veuillez consulter les sources suivantes.

- **Numéro sans frais d'information sur la biotechnologie alimentaire : 1-877-366-3246**
- Site Web de Santé Canada – Aliments génétiquement modifiés et autres aliments nouveaux – [http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/gmf-agm/index\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/gmf-agm/index_f.html)
- Site Web de Santé Canada – Biotechnologie – Aliments – <http://www.hc-sc.gc.ca/sr-sr/biotech/food-aliment/index-fra.php>
- Agence canadienne d'inspection des aliments – Renseignements généraux sur la biotechnologie – <http://www.inspection.gc.ca/francais/sci/biotech/resf.shtml>
- Agence canadienne d'inspection des aliments – Guide d'étiquetage et de publicité sur les aliments – <http://www.inspection.gc.ca/francais/fssa/labeti/guide/ch4af.shtml>